

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Recettes de l'administration des douanes dans les années 1924 et 1925.

Mois	1924	1925	1925	
			Augmentation	Diminution
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Janvier	14 167 432. 20	15 608 609. 75	1 441 177. 55	
Février	14 946 556. 70	15 073 598. 78	127 042. 08	
Mars	16 446 549. 27			
Avril	16 097 319. 90			
Mai	16 000 692. —			
Juin	14 972 102. 29			
Juillet	14 726 846. 58			
Août	13 424 481. 38			
Septembre	15 682 226. 90			
Octobre	18 829 615. 22			
Novembre	16 452 551. 36			
Décembre	33 367 010. 18			
Total	205 113 383. 98			
A fin février	29 113 988. 90	30 682 208. 53	1 568 219. 63	—

Place vacante à l'asile du Melchenbühl

(Fondation Berset-Müller).

Une place est de nouveau vacante à l'asile du Melchenbühl près de Muri (Berne).

Peuvent être admis les instituteurs et les institutrices, âgés de 55 ans révolus, qui ont passé au moins 20 ans dans l'enseignement, ainsi que les veuves d'instituteurs.

Les demandes d'admission doivent être adressées jusqu'au 9 avril 1925 au président de la commission de surveillance: M. F. Raaflaub, conseiller communal et directeur des écoles de la ville de Berne. Elles seront accompagnées d'un acte d'origine, d'un extrait de naissance,

d'un certificat médical, d'un certificat de bonne vie et mœurs, de renseignements sur les conditions de famille du candidat, ainsi que de références.

Berne, le 12 mars 1925.

(2.).

Département fédéral de l'intérieur.

Rendement brut des droits de timbre fédéraux.

Droit de timbre sur :	Au mois de février		1 ^{er} janvier — 28 février	
	1925	1924	1925	1924
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1. Obligations	358 883. 75	336 926. 15	857 124. 85	780 807. 23
2. Actions	247 766. 25	272 159. 65	577 472. 45	1 135 676. 65
3. Parts de capital des sociétés coopératives	32 609. 45	75 545. 25	41 938. 65	91 783. 35
4. Titres étrangers	19 168. 80	3 539. 40	48 660. 60	45 561. 55
5. Négoc. de titres suisses	24 080. 75	20 894. 75	47 337. 60	46 174. 90
6. Négoc. de titres étrang.	70 795. 90	74 610. 75	132 457. 70	121 891. 70
7. Effets de change et ef- fets analogues	246 936. 50	219 858. 60	505 626. 70	403 754. 15
8. Quittances de primes d'assurance	154 542. —	221 307. 15	481 703. 05	604 602. 45
9. Documents en usage dans les transports	270 476. 75	257 131. 10	518 617. 66	494 385. —
Total 1—9	1 425 260. 15	1 481 972. 80	3 210 939. 26	3 724 636. 98
10. Coupons d'obligations	898 375. 78	950 109. 23	2 261 544. 26	2 238 901. 69
11. Coupons d'actions	379 858. 12	339 631. 05	606 251. 32	536 334. 19
12. Coupons de parts de capital des sociétés coopératives	23 858. 35	10 809. 30	26 344. 85	13 817. 45
13. Coupons de titres étran- gers	27. 39	59 367. 95	111 626. 64	72 603. 10
Total 10—13	1 302 119. 64	1 359 917. 53	3 005 767. 07	2 861 656. 43
14. Amendes	824. 55	773 25	1 278 50	1 241. —
Total 1—14	2 728 204. 34	2 842 663. 58	6 217 984. 83	6 587 534. 41

Nombre des émigrants de la Suisse pour les pays d'outre-mer.

Mois	1925	1924	Accroissement ou décroissement
Janvier	274	264	+ 10
Février	244	174	+ 70
Janvier jusqu'à fin février	518	438	+ 80

Berne, le 11 mars 1925.

(F. F. 1925, I, 484.)

Office fédéral de l'émigration.

Nouvel échantillon-type de farine pour l'alimentation du bétail.

Les intéressés sont avisés que, d'entente avec la direction générale des C. F. F. et l'administration fédérale des blés, nous avons fixé un nouvel échantillon-type de farine fourragère. Les farines de même nuance ou de nuance plus foncée que le nouvel échantillon-type officiel pourront être acquittées sans dénaturation au droit de 30 centimes par 100 kg, d'après la rubrique 216a du tarif, par les bureaux de douane ouverts à l'importation des farines. Par contre, les farines de nuance plus claire que l'échantillon-type ne sont admises à l'importation (et taxées sous n° 216a) qu'après avoir été dénaturées.

Les bureaux de douane dans les gares suivantes sont ouverts à l'importation des farines fourragères: Porrentruy, Bâle, Berne, Waldshut, Schaffhouse, Singen, Constance, Romanshorn, Zurich, St-Gall, Rorschach, St-Margrethen, Buchs, Martinsbruck (bureau de route), Campocologno, Chiasso, Luino, Brigue, Le Bouveret, Morges-Entrepôt, Vallorbe, Les Verrières, Le Locle et Genève.

La dénaturation de farines fourragères est aussi autorisée dans les entrepôts des C. F. F. à Brunnen, sous le contrôle du bureau de douane principal de Lucerne.

Berne, le 9 mars 1925.

Direction générale des douanes.

L'administration soussignée vient d'éditer un *Recueil* (170 pages in-8°) des dispositions concernant la

Procédure fédérale

(Organisation judiciaire, procédure civile, procédure pénale).

Table des matières :

Préface.

1. Loi fédérale du 22 mars 1893 sur l'organisation judiciaire fédérale, avec les modifications apportées par les lois fédérales des 28 juin 1895, 24 juin 1904, 6 octobre 1911, 24 juin 1919 et 25 juin 1921.

Préambules et dispositions pénales des lois prédésignées.

2. Loi fédérale du 22 novembre 1850 sur la procédure à suivre par devant le Tribunal fédéral en matière civile.
3. Loi fédérale du 27 août 1851 sur la procédure pénale fédérale.
4. Ordonnance du Conseil fédéral du 25 octobre 1902 concernant l'organisation des commissions fédérales d'estimation.
5. Règlement du Tribunal fédéral du 5 décembre 1902 pour les commissions fédérales d'estimation.
6. Règlement du Conseil fédéral du 11 mars 1910 concernant les indemnités des commissions d'estimation en matière d'expropriation.
7. Règlement du 26 mars 1912 pour le Tribunal fédéral suisse.
8. Répertoire des lois fédérales renfermant des dispositions de procédure fédérale.

La loi fédérale modifiant la loi sur l'organisation judiciaire fédérale du 22 mars 1893 étant entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1921, alors que seul le texte des dispositions modifiées a été inséré dans le *Recueil officiel des lois*, une édition complète de la loi reproduisant le texte actuellement en vigueur répondait évidemment à un besoin. Outre l'organisation judiciaire, nous avons réuni dans ce recueil les autres dispositions, indiquées dans la table des matières ci-dessus, qui ont trait à la procédure à suivre devant le Tribunal fédéral.

Le prix du recueil, cartonné, est de fr. 2,50
(plus le port et les frais de remboursement).

On peut se le procurer à l'administration soussignée.

Berne, mars 1923.

Administration des imprimés de la Chancellerie fédérale.

Annuaire fédéral 1925.

L'*Annuaire fédéral* pour 1925 vient de paraître; on peut se le procurer, jusqu'à épuisement du stock, auprès de l'administration soussignée pour le prix de fr. 2.50 (broché), plus les frais de port et de remboursement. L'Annuaire fédéral contient la liste des membres de l'Assemblée fédérale et du Conseil fédéral, l'état du personnel des légations et consulats de Suisse à l'étranger et de l'étranger en Suisse, des fonctionnaires et employés de l'administration fédérale, groupés par départements, des fonctionnaires supérieurs de l'administration des postes et des télégraphes, des membres et des fonctionnaires du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances, des autorités et des fonctionnaires supérieurs des chemins de fer fédéraux, des membres des commissions fédérales d'estimation, ainsi que des directeurs et des fonctionnaires des bureaux internationaux.

Administration des imprimés de la Chancellerie fédérale.

Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions

Bâtiment des douanes à Cully.

Sont mis au concours les *travaux de maçonnerie* pour la *transformation et réparation du bâtiment des douanes à Cully*.

Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés à l'inspection des constructions fédérales à Lausanne, Cercle de Beauséjour. Le prix du formulaire de soumission est de fr. 0.50.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 26 mars 1925, sous pli fermé, affranchi et portant la mention *Soumission pour bâtiment des douanes à Cully*.

Berne, le 11 mars 1925.

Direction des constructions fédérales.

Hôtel des postes à Berthoud.

Sont mis au concours les *travaux de menuiserie* (2^e partie, travaux intérieurs) pour la construction du *nouvel hôtel des postes à Berthoud*.

Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés au bureau n° 186 de la direction soussignée (palais fédéral, pavillon

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1925
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	11
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.03.1925
Date	
Data	
Seite	798-802
Page	
Pagina	
Ref. No	10 084 245

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.